



MEMBRES PRÉSENTS

- M. Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey-et-Maison du Bois
- M. Jacques BAROUEL, Délégué de Charchilla
- M^{me} Véronique BAUDE, Déléguée du Département de l'Ain
- M. Gilbert BLONDEAU, Délégué du Département du Jura
- M. Samuel BECOT, Délégué de Haut-Bugey Agglomération
- M. Alain BLONDET, Délégué de Viry
- M. Philippe PIRAZZI, Délégué suppléant de la Communauté de communes La Grandvallièrè
- M. Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- M. Christian BRUNEEL, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallièrè
- M. Jean-Yves CHANCENOT, Délégué de Chaux-des-Crotenay
- M. Laurent CHARDON, Délégué des Rousses
- M. Gérard CHARRIÈRE, Délégué de la Communauté de communes Petite Montagne
- M^{me} Virginie DELZEUX, Déléguée de Sergy
- M^{me} Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- M^{me} Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- M^{me} Catherine GARNIER, Déléguée de Prémanson
- M. Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- M. Michel JERDELET, Délégué de Confort
- M. Muzaffer KURT, Délégué des Hauts de Bienne
- M. Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanson
- M. Bernard LEVRIER, Délégué de Péron
- M. Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Département du Jura
- M. Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel-Les Molunes
- M. Julien MORELLI, Délégué d'Échenevex
- M. Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- M. Philippe PASSOT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Yves POÈTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M^{me} Kathy POMMÈS, Délégué de Crozet
- M. Frédéric PONCET, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M. Marcel PROST, Délégué des Rousses
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade
- M^{me} Magali ROIDOR, Déléguée de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- M. Jean-Pierre ROZÈRES, Délégué de Crozet
- M^{me} Josiane ROTA, Déléguée de la Communauté de communes de la Région d'Orgelet
- M. Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC, Délégué de Lajoux
- M. Gilles THOMASSET, Délégué de la Communauté de communes du Pays Bellegardien



- M. Martial VALLET, Délégué du Frasnois
- M^{me} Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- M^{me} Nicole PEDROLETTI, Déléguée suppléante de Lavans-lès-Saint-Claude
- M. Florent VILLEDIEU, Délégué des Hauts de Bienne
- M. Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. Philippe ALPY à M. Pierre-Marie AUBERTEL
- M. Étienne BLANC à M. Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- M. Gilles BOURGEOIS à M. Jean-Yves CHANCENOT
- M^{me} Sylvie CORAZZINI à M. Philippe PASSOT
- M^{me} Maryvonne CRETIN-MAITENAZ à M^{me} Magali ROIDOR
- M^{me} Marie-Christine DALLOZ à M^{me} Nicole PEDROLETTI
- M. Jean-Pierre DARTEVELLE à M. Jean-Gabriel NAST
- M. Christophe DAVID-HENRIET à M^{me} Isabelle DEMIAS
- M^{me} Nelly DURANDOT à M. Alain BLONDET
- M. Patrick FOURNIER à M. Jacques BAROUDEL
- M. Jean-Charles GROSDIDIER à M. Jean-Daniel MAIRE
- M. Pierre GROSSET à M. Yves POÈTE
- M. Claude JACQUEMIN-VERGUET à M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- M. Jean-Claude MAILLARD à M. Martial VALLET
- M. Bernard MAMET à M. Marcel PROST
- M^o Françoise MARTELET à M. Christian BRUNEEL
- M. Jean-Louis MILLET à M. Jacques MUYARD
- M. Gérard PAOLI à M^{me} Véronique BAUDE
- M. Claude PILLOUD à M^{me} Françoise VESPA
- M. Jean-Noël RASSAU à M^{me} Josiane ROTA
- M. Pierre REBEIX à M. Julien MORELLI
- M^{me} Liliane REGAD à M. Muzaffer KURT
- M^{me} Odette SERVIGNAT à M. Michel JERDELET
- M^{me} Andrée TIRREAU à M. Bernard VUAILLAT
- M^{me} Chantal TORCK à M. Florent VILLEDIEU
- M^{me} Céline TROSSAT à M. Gilbert BLONDEAU
- M^{me} Maria VIONNET à M. Gérard BONNET
- M^{me} Régine LANÇON à M^{me} Françoise DUCRET
- M. Stéphane WOYNAROSKI à M. Frédéric PONCET

PERSONNALITÉS ET MEMBRES EXCUSÉS

- Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Doubs
- Monsieur Jean ALMAZAN, Sous-Préfet de Pontarlier
- Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Monsieur Benoît HUBER, Sous-Préfet de Gex et Nantua
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
- Monsieur Étienne BLANC, Maire de Divonne-les-Bains ; Vice-Président du Parc, 1^{er} Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par Véronique BAUDE
- Madame André TIRREAU, Déléguée de Région Auvergne-Rhône-Alpes



- Monsieur Stéphane WOYNAROSKI, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Pierre GROSSET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Christine BOUQUIN , Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER AURA
- Monsieur François ROLLIN, Directeur Régional Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Madame Linda NOURRY, ARS UT du Jura
- Monsieur Denis POIX-DAUDE, Délégué de Jougue
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Monsieur Pierre-Henry PAGNIER, Délégué de Chaux-Neuve
- Monsieur Jean-Paul VUILLET, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Messieurs Christian ROCHET & Thomas GRENARD, Délégués de Les Moussières
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- M. Denis MICHAUD, Délégué de Reculfoz
- M^{me} Nicole MEYNIER, Déléguée de Côteaux du Lizon
- M. Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- M. Michel BLASER, Délégué de Maisod
- M. Bruno DUTEL, Délégué de Ravilloles
- M. Gilles GRANDPIERRE, Délégué de Châtel-de-Joux
- M. Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- M^{me} Nadia LAHU, Déléguée de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- M. Jacques BAUDURET, Déléguée de Moirans-en-Montagne
- M. Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière



PRÉAMBULE

M^{me} Baude présente à l'assemblée les excuses de M. Blanc, Maire de Divonne-les-Bains, qui, retenu par d'autres obligations, ne peut être présent ce jour. En sa qualité de Première adjointe, elle se livre à une présentation succincte de sa ville dont elle souligne le lien fort à une nature préservée et mise en valeur.

Divonne-les-Bains compte aujourd'hui 11 000 habitants. Elle demeure la seule station touristique et thermale du Département de l'Ain.

La ville a, depuis longtemps déjà, fait le choix de travailler, de manière prioritaire, sur la thématique de l'eau : eau avec le cours La Divonne, eau thermale, lac de Divonne-les-Bains. Aujourd'hui, Divonne-les-Bains compte :

- 85 ha d'espaces verts gérés par une vingtaine d'agents communaux ;
- 1 200 m² de massifs fleuris provenant de serres communales. En 2018, la ville a d'ailleurs reçu sa quatrième fleur ;
- 2 500 arbres environ. Depuis 2 ans, la ville se heurte à la problématique du capricorne asiatique (700 arbres abattus en centre-ville).
- 783 ha gérés par l'ONF ;
- des jardins partagés (récemment ouverts) ;
- 1 verger communal (en lien avec le verger Tiocan) ;
- et un rucher communal ;

En matière de services, la commune compte des écoles et un collège, une salle de spectacle (>600 abonnés) qui sera labellisée scène régionale en 2019. La ville peut également se prévaloir d'un tissu associatif très dense avec plus de 145 associations recensées. La commune assure par ailleurs le portage des repas à domicile pour ses anciens et, comme beaucoup d'autres, des colis de Noël.

Très prochainement, Divonne-les-Bains verra la livraison d'une Maison médicale. Il est important de s'en réjouir surtout lorsque l'on sait que le Département de l'Ain se distingue au niveau national par son fort niveau de désertification médicale.

Parmi les projets les plus importants portés par la commune, on peut citer :

- l'aménagement du quartier de la gare (dernier lieu non aménagé ces dernières années) – 10 000 m² seront aménagés : de nombreux commerces sont prévus de même qu'un cinéma, un écoquartier et 300 logements.
- Les thermes : les principales indications médicales en faveur de l'eau de Divonne concernent les troubles psychosomatiques et la rhumatologie depuis l'an dernier. Cette nouvelle indication a généré une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 30%, ce qui conduit aujourd'hui la ville à prévoir la création d'un nouvel établissement thermal de même qu'un centre aqualudique ouvert à l'année.
- enfin, un projet d'embouteillage de l'eau, qui tient à cœur à M. Étienne Blanc, semble arriver enfin à son épilogue (après plus de 20 ans). Un contrat avec un embouteilleur vient en effet d'être signé. La ville entre désormais dans les phases administratives qui s'avèrent fastidieuses.



Pour améliorer encore la qualité de vie de ses concitoyens, Divonne-les-Bains travaille sur :

- le déploiement de quartier apaisé : limitation de la vitesse à 30 km/h
- le développement du réseau de pistes cyclables (30 km à ce jour) et service de location de vélos électriques.

Enfin, parce la ville accueille beaucoup de touristes, elle doit mener un travail multi-partenarial très important : société des courses (hippodrome), partenariat avec les Suisses, casino, commerçants...

Membre du Parc depuis 1998, la commune de Divonne-les-Bains est très heureuse d'accueillir le Comité Syndical.

M^{me} Baude invite les participants à prendre un peu de temps pour se balader dans les rues car Divonne-les-Bains célèbre aujourd'hui la Fête de Noël.

M. Nast confirme combien il est agréable de déambuler dans les rues de Divonne-les-Bains. Il profite de l'occasion pour saluer l'engagement politique de la ville qui, compte tenu de sa position, pourrait avoir succomber à un développement urbain exacerbé. Il souligne la sagesse des élus de Divonne-les-Bains qui ont toujours eu pour souci de maîtriser l'expansion de leur ville en maîtrisant notamment l'expansion urbaine hors des pentes.

M^{me} Baude souscrit aux propos de M. Nast et insiste sur la volonté politique très forte, notamment de M. Blanc, de déclasser certaines zones urbanisables. Si cette politique n'est pas toujours comprise, elle est le gage d'une véritable qualité de vie à Divonne-les-Bains.

Une fois la présentation terminée, M^{me} Baude donne la parole à M. Nast, qui propose de débiter la séance de travail.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2 – PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2019 DU PARC

M Guislain présente le programme d'activités 2019 du Parc qui concerne non seulement la programmation (25 actions) mais de nombreux autres projets (French Mobility, actions liées aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables – i.e. centrales villageoises, actions biodiversité, Grand Cycle de l'Eau...). Le Parc portera ainsi, encore en 2019, près de 160 projets.

M. Guislain donne ensuite les éléments clefs sur le fonctionnement de la structure ainsi que les moyens dédiés à chacun des objets du Syndicat Mixte du Parc :



- **Objet Charte**
Une cotisation qui finance de l'ingénierie ainsi que les charges de structure ;
Des subventions : programmation Parc (ligne de crédits spécifiques réservées au Parc), des programmes européens (Leader, Natura 2000, Life tourbières, TEPCV, FEDER...).
- **Objet SCOT-Pays**
Une cotisation qui finance l'ingénierie, les charges de structures, et un autofinancement de certaines actions, études (en complément éventuellement d'autres crédits notamment régionaux).
Des programmes spécifiques : Contrat de pays (1 Mo €), AMI bourgs centres (3,7 Mo €), French Mobility, PLUi, Contrat de ruralité.
- **Objet Grand cycle de l'eau HVAO**
Cotisations pour financer de l'ingénierie, les charges de structure, ainsi que des actions.
Sont également mobilisés des crédits de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région...
- **Objet Grand cycle de l'eau Valserine**
Idem avec un contrat de rivière sauvage.

La programmation 2019 du Parc, au sens strict, compte 25 actions pour environ 1 M€ dont 50% en investissement et 50% en fonctionnement. M. Guislain propose de ne pas détailler l'ensemble des actions mais de faire un focus sur quatre actions phares. M^{me} Vincent et M. Prost, Directeurs adjoints, en assurent la présentation :

- Valorisation des liens produits/environnement
- Analyses génétiques du Grand Tétraz
- Création d'un tiers lieu à Bellegarde-sur-Valserine
- Étude de programmation pour l'aménagement du site du Regardoir à Moirans-en-Montagne.

M. Blondeau revient sur la sécheresse assez sévère que le territoire vient de vivre et insiste sur l'importance de ne pas attendre que cela revienne pour travailler à une mutualisation de la ressource en eau entre communes. A cela, il faut ajouter les enjeux de qualité, de captage... Il faut engager la démarche d'urgence.

M. Guislain rappelle aux membres du Comité Syndical la subtile nuance existant entre Grand Cycle de l'Eau et Petit Cycle de l'Eau. Tout ce qui relève de l'eau potable est liée au Petit Cycle de l'Eau avec possibilité pour les Communautés de communes de repousser à 2026 la prise en main de cette compétence.

M. Nast confirme l'importance du sujet et les conséquences préoccupantes d'une augmentation de la demande en eau face à un changement du climat toujours plus



important. Une ville comme Morteau risque de se voir contrainte de suspendre les droits à construire. Cette réalité doit absolument être prise en compte par les élus et leur faire revoir leur conception de l'urbanisme : absence de zone d'imperméabilisation (qui accélère le ruissellement), concentrer l'habitat, limiter la consommation d'espaces naturels. Repousser à 2026 la prise de compétence eau et assainissement n'est pas forcément la position la plus courageuse. Il va falloir, vite, se saisir de cette compétence ! Il craint que le problème de l'eau soit, à horizon 10 ou 15 ans, le problème principal de notre territoire.

M. Grenard explique que sa commune a pris le sujet à bras le corps notamment à travers une enquête publique destinée à valider le captage de nouvelles sources et sécuriser l'approvisionnement.

Pour M. Nast, l'échelle de traitement du problème n'est pas la commune. Même si certains élus résistent encore, les Communautés de communes doivent absolument empoigner le sujet.

M. Rubat du Mérac explique que sur la commune de Lajoux, tous les bergers sont venus lui demander de l'eau pour leurs bêtes. Il n'y a donc pas que les habitants qui sont concernés. L'économie agricole peut également être en jeu.

M. Masson souhaite savoir dans quelle mesure le Syndicat Mixte du Parc aura son mot à dire dans le cadre des PLUi sur les infrastructures, lotissements et zones industrielles qui imperméabilisent les sols.

M. Nast répond que le Syndicat Mixte sera effectivement sollicité (en particulier sur le territoire du Pays du Haut-Jura) même s'il n'est pas toujours facile de faire comprendre aux élus locaux pourquoi il faut réduire le nombre des zones Industrielles... Sur d'autres parties du territoire, il ne sera sollicité que pour un avis consultatif.

M. Guislain indique que l'objectif pour le Parc, c'est d'avoir une approche très transversale permettant de nourrir les documents d'urbanisme à travers la connaissance qu'il aura du Grand Cycle de l'Eau. Dans tous les cas, le Parc sera sollicité comme Personne Publique Associée. Tout dépendra en fait du niveau de dialogue entre les communes et le Parc de même que de l'anticipation dont feront part les collectivités. Il y a là un enjeu de bonne communication.

Pour M. Nast, sur cette thématique, on pourrait presque regretter le « pas assez d'État ». On pourrait attendre, sur ce sujet, l'exercice d'un contrôle plus ferme et strict.

En l'absence de nouvelle remarque, le programme d'activités ainsi que la programmation 2019 du Parc sont validés à l'unanimité.

Le Comité Syndical valide également la création du poste Life Forêts qui sera financé par l'État pour monter le projet autour des forêts d'altitude.



3 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

M. Nast explique que le Débat d'Orientation Budgétaire est proposé cette année plus tôt que d'habitude (généralement prévu en février) pour mieux s'adapter au calendrier des collectivités (notamment les Régions qui souhaitent que les cotisations soient votées dès décembre) et laisser davantage de temps entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget. Voter les cotisations sans avoir eu le Débat d'Orientation Budgétaire était possible (nous l'avons fait fin 2017) mais semblait n'avoir pas grand sens.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le 9 février 2019. Seront soumis au vote le Compte Administratif 2018, le Budget Primitif 2019 ainsi que le bilan d'activité.

M^{me} Vespa félicite l'équipe du Parc (Benjamin, Pierre et Rachel notamment) pour le travail effectué. Les explications données sont d'une grande clarté. Pour elle, le problème de décalage des subventions amènera peut-être le Parc à devoir, dans l'avenir, prendre des décisions difficiles. Le fait de recevoir les subventions 2 ou 3 ans après la réalisation des dépenses met la structure en difficulté. La surveillance stricte des comptes est indispensable !

M. Guislain précise que la principale difficulté vient du manque de lisibilité du Parc sur son niveau d'activité qui est très fluctuante. Le pilotage n'est effectivement pas facile, notamment parce qu'il faut anticiper. A priori, 2020 pourrait être compliquée en termes de trésorerie.

M^{me} Delzeux s'interroge sur la possibilité pour le Parc, puisque c'est un problème de vitesse de croissance, de définir justement sa vitesse de croissance possible et de la voter en Comité Syndical (ex : 20 ou 25% de croissance possible).

M. Guislain indique qu'il s'agit là d'un exercice très compliqué, voire impossible. Les dépenses ne sont pas les seules à être en dents de scie. Les rentrées de recettes ne sont pas régulières et les projections précises sont impossibles.

M. Prost confirme que sur certains programmes, notamment européens, le Parc ne dispose d'aucune lisibilité sur les recettes. Par exemple, sur Leader, un certain nombre de facteurs sont venus perturber la mise en œuvre du programme : fusion de régions, logiciel d'instruction... Les premiers dossiers sont actuellement en cours d'instruction alors même que depuis 2014, les personnels sont en poste et les projets se mettent en œuvre. Autre illustration : sur le programme Interreg Covoiturage, un certain nombre de dépenses ont été remontées en juin 2017 et la perception des recettes vient seulement d'intervenir.

Pour M. Guislain, le risque pour le Parc, en bloquant sa croissance, serait de passer à côté d'opportunités financières telles que certains programmes.

M. Nast confirme que brider la croissance du Parc alors même que ce dernier constitue une structure au service du territoire, de ses collectivités lui pose problème. Le Parc doit conserver sa capacité à absorber des pics d'activités et à se positionner sur des opportunités financières liées à des programmes.



La Fédération des Parcs a diffusé hier un communiqué sur le programme Leader ; le problème actuel est franco-français. Il risque de faire perdre des millions d'euros aux territoires. Il invite les membres du Comité Syndical à aller lire ledit communiqué en ligne.

M^{me} Delzeux se demande, dans la mesure où le Parc subit, si la seule réponse possible, n'est pas la vitesse de croissance... Que se passera-t-il si le Parc atteint le plafond de sa capacité de trésorerie ? Les collectivités devront mettre la main au portefeuille...

M. Nast indique que cela est impossible. En aucun cas les collectivités n'ont le droit d'accorder des prêts et avances à d'autres.

M. Guislain indique qu'il reste encore des alternatives au Parc avant d'arriver à une situation dramatique qui nécessiterait de prendre des décisions très dures. Le Parc n'est aujourd'hui pas acculé. Il n'a pas encore atteint le plafond de sa ligne de trésorerie, même si celui-ci se rapproche.

M. Rubat du Mérac revient sur la question des cotisations. On voit que la cotisation du Conseil départemental du Jura augmente sensiblement en 2019 au regard de l'année précédente. Est-ce une mauvaise lecture ? Peut-on imaginer que le Conseil Départemental du Jura paiera la totalité des 179 000 euros prévus par les statuts en 2019 ?

M. Nast indique que le Département du Jura, très clairement, ne versera pas sa cotisation statutaire en 2019. Le montant attendu est de 100 000 euros.

M. Maire indique qu'il a effectivement fait une intervention hier en séance pour demander que le Département du Jura verse sa cotisation statutaire mais il n'a pas obtenu gain de cause.

M. Grenard souhaite savoir si dans le contexte de ras le bol fiscal, les communes sont bien informées de la taxe GEMAPI.

M. Nast indique que la composition de la taxe GEMAPI, qui s'appuie sur l'ensemble des quatre taxes locales, est extrêmement complexe à appréhender. Elle peut se traduire par une augmentation de 140 € pour certains et de presque rien pour d'autres. Cela s'appelle la progressivité de l'impôt...

Pour M. Blondeau, la dépense publique est en hausse car il s'agit de la deuxième moitié de mandat. Le temps que les nouvelles équipes se mettent en route, il pourrait y avoir un creux de vague. Il note avec intérêt le fait qu'une partie de l'ingénierie soit rattachée aux opérations, ce qui permet une optimisation financière.

M. Guislain revient sur ces financements d'ingénierie sur programme qui, par définition, sont circonscrits dans le temps. Quand ces financements sont rattachés à des agents contractuels, cela ne pose aucun problème. Le fléchage des subventions sur des fonctionnaires est de nature à mettre en difficulté le Parc.

M. Duchemin se dit admiratif du travail effectué par les services du Parc. La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire est selon lui d'une grande clarté. Pour sa part, il déplore le désengagement total de l'État qui ne gère aujourd'hui plus rien... La question de la



diminution des dépenses publiques reste cruciale. Les collectivités locales en pâtissent en cherchant à diminuer leur fonctionnement. M. Duchemin se dit heureux d'être dans un Parc. Il s'agit d'un outil génial au service du territoire.

Il souhaite que le Parc puisse, au contraire, démultiplier le nombre de ses projets ! Pour se faire, il invite chacun à mobiliser les députés et élus nationaux pour soutenir les collectivités territoriales.

M. Poncet souligne que la cotisation statutaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté est stabilisée depuis plusieurs années et indique qu'il en sera de même en 2019. La négociation de la programmation, sur la base des projets proposés, n'a posé aucun problème. Il souligne le fait que la Région soutient depuis toujours le bel outil qu'est le Parc. Sur la question des fonds européens, il convient qu'il y a eu de vrais soucis. Un certain nombre de difficultés sont désormais réglées. Néanmoins, il se dit inquiet de l'échéance électorale, susceptible d'impacter ces fonds européens.

M. Nast amène le Comité Syndical à prendre acte que le débat a eu lieu. Les membres de l'Assemblée en conviennent et délibèrent à l'unanimité dans ce sens.

4 – COTISATIONS 2019

En l'absence de question, les cotisations relatives aux quatre objets de la Charte sont adoptées à l'unanimité.

5 – REMISE DES TROPHÉES AUX LAURÉATS 2018

La présentation du projet et du concours est assurée par M. Peyric, Chargé de mission Tétraz-Forêt au Parc. Il revient sur la genèse du projet et le déroulement de l'édition 2019.

Il cède un temps la parole à M. C. Bulle, Président des propriétaires forestiers privés de Franche-Comté qui souligne l'intérêt de ce type de projets. Il en remercie le Parc et M. Peyric.

Le Sylvotrophée 2018 est remis à M. Christophe Robbe et à M. Lucien Viennet, son gestionnaire.

6 – QUESTIONS DIVERSES

M. Nast évoque le décès de M. François GODIN, Maire de Bois d'Amont et Conseiller Départemental du Jura. Il salue l'ami et l'homme politique local en insistant sur sa grande dignité, sa discrétion et sa fermeté.

En sa mémoire, le Comité Syndical applique une minute de silence.

M^{me} Baude intervient ensuite en tant que Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain. Elle se félicite d'accompagner le Parc. Elle précise que la cotisation du Département est identique à celle de 2018. Enfin, M^{me} Baude informe le Comité Syndical de l'inauguration du Sentier de l'Étournal en 2019.



Parc naturel régional
Haut-Jura



A l'issue de la réunion, un Verre de l'Amitié est offert par la commune Divonne-les-Bains.